

Formation sur le Règlement Européen renforçant la protection des données personnelles (RGPD)

Noms des formatrices

Catherine BERTHOLET et Marine VAQUETTE, Capstan Avocats

Contexte

Protection et contrôle des données personnelles :

L'actualité récente vient de souligner que la confiance dans l'usage de l'information numérique est impérative.

Les entreprises doivent être à même de concilier le développement de leur activité avec l'exigence de protection des personnes.

Le corollaire de ce nouvel enjeu est le principe de confiance des salariés en leur entreprise (constat facilitateur de son bon fonctionnement) et de ses clients ou ses partenaires (une société éthique sera plus attractive).

A partir du 25 Mai 2018 et sous peine de sanctions administratives notamment, les entreprises françaises devront se mettre en conformité avec le RGPD.

Offices de Tourisme de France, en partenariat avec le cabinet CAPSTAN Avocats, propose avec cette formation non seulement de mieux appréhender les exigences légales de mise en œuvre de la protection des données à caractère personnel, mais également d'adapter cette réglementation et ses conséquences sur la gestion sociale.

Public cible :

Cette formation s'adresse aux Directrices et Directeurs d'Offices de Tourisme, aux techniciens qui seront en charge de la gestion de la RGPD pour leur structure et enfin aux animateurs de relais territoriaux désireux de mieux renseigner leurs adhérents sur ce dossier majeur.

Prérequis

Pas de prérequis demandés.

Programme de la formation :

Le contenu (notamment la durée accordée à chaque partie) sera adapté aux profils des participants. Le support de formation ainsi que les exemples présentés seront fournis par mail en PDF à l'issue de la formation.

Avant-propos :

Dans le cadre de l'adoption du Règlement Européen renforçant la protection des données personnelles (RGPD) qui entrera en application le 25 mai 2018, le législateur impose aux personnes et sociétés traitant ces données d'intégrer les nouvelles obligations mises à leurs charges.

Ainsi, le régime antérieur déclaratif auprès de la CNIL est supprimé au profit d'un régime de protection des données dès la conception, assis sur un principe de responsabilité et de conformité comportant des mesures appropriées.

L'employeur doit être en mesure de démontrer la conformité du système de traitement des données et de celui de ses sous-traitants ;
Les sanctions pécuniaires peuvent aller jusqu'à 3 000 000€ selon la gravité du manquement et le caractère intentionnel ou pas ...

Dans ce cadre, la formation proposée par Offices de Tourisme de France et animée par le cabinet Capstan Avocats permettra de revenir sur le contenu, la mise en œuvre et les impacts de ce Règlement Européen sur le traitement des données personnelles.

La journée de formation sera découpée en plusieurs temps, reprenant les thèmes principaux à traiter sur le RGPD :

1. RAPPEL DU CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE ACTUEL

- Directive 95/46/CE
- Loi informatique et liberté 1978
- Code du travail
- Code pénal
- Loi du 7 octobre 2016

2. LE NOUVEAU REGLEMENT EUROPEEN DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

a. LE PERIMETRE D'APPLICATION DU RGPD

- Objectifs du RGPD
- Champs d'application
- Notions de « traitements » et de « données personnelles »
- Rôle de la CNIL

b. CONDITIONS DE VALIDITE DES TRAITEMENTS

- Les principes de base repris par le RGPD
- La détermination indispensable de la base juridique et de la finalité des traitements de données personnelles

3. LES IMPACTS DE LA RGPD DANS LES ENTREPRISES

- Principes de responsabilité (« Accountability »)
- Protection des données dès la conception (« privacy by design »)
- Protection des données « par défaut » (« privacy by default »)
- Analyse d'impact et tenue d'un registre de traitement des données personnelles
- Délégué à la protection des données (DPO)

4. MISE EN ŒUVRE SOCIALE

a. OBLIGATION DE L'EMPLOYEUR

- Information des acteurs de l'entreprise (IRP, salariés, clients, sous-traitants...)
- Respect des droits nouveaux et renforcés des salariés
- Mise à jour des documents sociaux de l'entreprise

b. MISE EN PLACE DE PROCEDURES DANS LA STRUCTURE

- Procédure de recueil du consentement
- Procédure de notification des violations des traitements de données personnelles

5. CONSEQUENCES DU NON-RESPECT DU RGPD

a. PROCEDURES CONTENTIEUSES EN MATIERE DE DONNES PERSONNELLES

- Class action
- Procédure individuelle

b. SANCTIONS

- administratives
- Pénales
- Pénalités

6. PROCESS DE MISE EN CONFORMITE AU RGDP

- Désigner un pilote
- Cartographier les traitements
- Prioriser les actions
- Gérer les risques
- Organiser les processus internes
- Documenter la conformité

Durée et Tarif

- La formation se déroule sur 1 journée, soit 7h de formation
- **Dates de formation : 3 sessions sont prévues dans les locaux d'Offices de Tourisme de France à Paris :**
 - Le jeudi 31 mai 2018 ;
 - Le mercredi 6 juin 2018 ;
 - Le mercredi 13 juin 2018.
- Horaires de formation : 09h30-12h30 / 14h00 – 18h00
- Tarifs : 150 € HT par participant, soit 180 € TTC
- Type de règlement : chèque, virements, mandats...